



Ministère de la Femme, de l'Enfance
et de l'Entrepreneuriat Féminin

11.02.2013 *001614

N°.....MFEEF/DAGE/fa

156

Arrêté : portant nomination d'un Administrateur
de crédits titulaire et d'un suppléant au
Ministère de la Femme, de l'Enfance
et de l'Entrepreneuriat Féminin
Gestion 2013

Le Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relatives aux lois de finances en son article 15, modifiée;
- Vu la loi n° 2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances de l'année 2013 ;
- Vu le décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- Vu le décret n°95-264 du 10 mars 1995 portant délégation de pouvoirs du Président de la République en matière d'administration et de gestion du personnel ;
- Vu le décret 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2012-1163 du 29 octobre 2012 portant composition du Gouvernement
- Vu le décret n° 2012-1223 du 05 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères;
- Vu le décret n° 2013-39 du 03 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour la gestion 2013 ;
- Vu le décret 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature du budget de l'Etat ;

== A R R E T E ==

Article premier : Monsieur **Waldiodio NDIAYE, Animateur**, matricule de solde n° 511 171/J, est nommé Administrateur de Crédits titulaire des chapitres ci-dessous mentionnés du budget de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLP) du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin, gestion 2013.

Article 2 : Madame **Rokhayatou Talla, Educatrice Spécialisée**, matricule de solde n° 615 879/Z, est nommée Administrateur de crédits suppléant.

Titres 2 : Section 58 Chapitre 60017250010 Article 61,

Titre 5 : Section 58 Chapitre 60093120001, 65992026990 Article 24, 61, 62

Article 3 : Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, le Directeur du Budget, le Directeur de l'Investissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- SG/PR
- SGG
- CF
- DGCPT
- Intéressés
- Chrono
- Archives





Ministère de la Femme, de l'Enfance
et de l'Entreprenariat Féminin

Arrêté : portant nomination d'un Administrateur
de crédits titulaire et d'un suppléant au
Ministère de la Femme, de l'Enfance
et de l'Entreprenariat Féminin
Gestion 2013

Le Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relatives aux lois de finances en son article 15, modifiée;
- Vu la loi n° 2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances de l'année 2013 ;
- Vu le décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- Vu le décret n°95-264 du 10 mars 1995 portant délégation de pouvoirs du Président de la République en matière d'administration et de gestion du personnel ;
- Vu le décret 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2012-1163 du 29 octobre 2012 portant composition du Gouvernement
- Vu le décret n° 2012-1223 du 05 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères;
- Vu le décret n° 2013-39 du 03 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour la gestion 2013 ;
- Vu le décret 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature du budget de l'Etat ;

== A R R E T E ==

Article premier : Monsieur **Waldiodio NDIAYE, Animateur**, matricule de solde n° 511 171/J, est nommé Administrateur de Crédits titulaire des chapitres ci-dessous mentionnés du budget de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLP) du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin, gestion 2013.

Article 2 : Madame **Rokhayatou Talla, Educatrice Spécialisée**, matricule de solde n° 615 879/Z, est nommée Administrateur de crédits suppléant.

Titres 2 : Section 58 Chapitre 60017250010 Article 61,

Titre 5 : Section 58 Chapitre 60093120001, 65992026990 Article 24, 61, 62

Article 3 : Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, le Directeur du Budget, le Directeur de l'Investissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- SG/PR
- SGG
- CF
- DGCPT
- Intéressés
- Chrono
- Archives

